



## 2. LIEU DE L'AG

Centre d'Activités - Jambville  
Château de Jambville  
78440 JAMBVILLE

Pour joindre l'organisation de l'AG en cas d'urgence : Didier Bisson 01.48.15.17.73/06.67.39.95.56

## 3. HORAIRES DE L'AG

L'AG commence samedi à 14h00.

L'accueil ainsi que l'émergence se feront au centre d'Activités à partir de 12h30.

L'AG se termine le dimanche à 13h00. Il est nécessaire de se rendre disponible jusqu'à cet horaire.

## 4. FRAIS DE PARTICIPATION

Une participation de 100 € par AG'iste sera facturée à chaque région.

## 5. ACCES ET PARKING

Nous vous rappelons qu'il est vraiment conseillé d'essayer de venir en transport en commun. Pour les personnes venant en train et en fonction du nombre de personnes, un bus sera mis à disposition au départ de certaines gares de Paris et idem pour le retour au départ de Jambville à des heures très précises. Il faut environ entre 1h15/1h30 entre Paris et le centre d'Activités.

Possibilités aussi de prendre le RER A de Paris avec arrêt à Cergy le Haut.

## 6. REPAS

Sont pris en charge par l'AG : les repas du

- ❖ Samedi soir
- ❖ Dimanche matin et midi

## 7. HEBERGEMENT

L'hébergement se fera en priorité sous tente que vous devrez apporter.

Pour les personnes souhaitant dormir à l'intérieur, les chambres étant limitées, la priorité sera donnée aux personnes ayant besoin pour des raisons de santé ; ce sont des chambres jusqu'à 3 personnes.

Dans chaque chambre, les draps sont mis à disposition mais pas les serviettes de toilette.

## 8. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS

Soyons collectivement co-responsable : pensez au co-voiturage ou transport collectif vous permettant de rejoindre Paris. ET SURTOUT VOIR AVEC VOTRE REGION POUR L'ORGANISATION DU VOYAGE

- ❖ Les frais de transport sont remboursés à tous les participants à l'Assemblée Générale sur présentation des frais réels.
- ❖ Les remboursements sont effectués par principe directement par la région, à charge pour elle de rembourser les participants et de se faire rembourser par le Siège National.

## 9. SI VOUS NE POUVEZ PAS VENIR A L'AG

Vous prévenez le/la Responsable Régional(e).

- ❖ Si vous avez été élu(e) en congrès → indiquez le nom de votre suppléant(e) élu(e) au Congrès sur le formulaire d'inscription, nous nous chargeons de lui communiquer le lien ainsi que le dossier.
- ❖ Si vous avez été élu(e) en APL de votre SLA → indiquez le nom de votre suppléant(e) élu(e) à l'APL sur le formulaire d'inscription, nous nous chargeons de lui communiquer le lien ainsi que le dossier.



Pour toute personne inscrite n'ayant pas communiqué leur absence à l'AG, les frais de participations seront facturés.